

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Projet multi produits comprenant la construction de logements, de bâtiments d'activités, commerces, bureaux, hôtel, résidence services et d'un parking silo

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

BOUYGUES IMMOBILIER

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Deiber Julien - Manager Grands Projets

RCS / SIRET

5 6 2 0 9 1 5 4 6 0 1 0 0 9

Forme juridique

Société par actions simplifiée

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Rubrique 39 a)	Travaux et constructions qui créent une surface de plancher au sens de l'article R.111-22 du code de l'urbanisme ou une emprise au sol au sens de l'article R.*420-1 du même code supérieur ou égale à 10 000 m ² .
Rubriques 2.1.5.0 et 3.2.2.0 (IOTA)	Le projet est aussi soumis à la nomenclature IOTA au titre de l'article R214-1 du code de l'environnement. Il n'est pas soumis à la nomenclature ICPE.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le site est actuellement occupé par un garage automobile, des bureaux, des zones de stationnement et un terrain en friche.

Une démolition de l'ensemble des bâtiments et des aménagements existants est à prévoir.

Le projet de réhabilitation du site envisage la construction de logements, d'un commerce de proximité, de bureaux, de locaux d'activités, d'un hôtel, d'une résidence de services et d'un parking silo.

Les espaces extérieurs seront dédiés aux voiries, aux stationnements et à des espaces verts.

4.2 Objectifs du projet

Le projet prévoit la création de logements résidentiels et s'inscrit dans un objectif d'intérêt public. L'installation de commerces, de bureaux, d'activités et de logements permettra de créer des emplois et de contribuer à l'objectif de création de logements de la Ville de Strasbourg, le marché immobilier de la commune étant actuellement en tension. La mixité programmatique permettra de ramener de la vie dans ce nouveau quartier.

De plus, le site étant quasiment intégralement imperméabilisé, l'ambition est de le renaturer et d'y ramener la biodiversité: coeurs d'îlots en pleine terre, venelles largement arborées, "parc linéaire" au Sud du site le long de l'ancienne voie ferrée des usines MATHIS. Le projet vise une labellisation BiodiverCity.

Enfin, l'ambition est de réaliser un quartier décarboné, en privilégiant autant que possible des matériaux à faible impact carbone et les circuits d'approvisionnement courts.

Le projet s'inscrit en parfaite cohérence avec la volonté de l'EMS de requalifier le site STELLANTIS, volonté exprimée dans le projet de modification n°4 du PLUi mis en concertation publique entre novembre et décembre 2022.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux seront réalisés en plusieurs tranches.

Une première tranche démarrera au 2e semestre 2023 avec le lancement de la construction des Lots B et D.

Par la suite, avec un décalage d'environ une année, démarrera la construction des Lots A, C et E.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le site sera aménagé par "lots" de diverses fonctions :

- LOT A : bâtiment en R+3 comportant des locaux d'activité en RdC et des bureaux aux étages (SdP créée d'environ 3 725 m²) ;
- LOT B : bâtiment en R+4 comportant des locaux d'activité en RdC et un parking silo aux étages (SdP créée d'environ 3 200 m²) ;
- LOT C : bâtiment en R+6 comportant un commerce de proximité, un hôtel et des bureaux, avec une mixité à tous les étages (SdP créée d'environ 8 730 m²) ;
- LOT D : bâtiment en R+4 comportant uniquement des logements (SdP créée d'environ 6 600 m²) ;
- LOT E : bâtiment en R+5 (zone « DIRI hauteur 20m ») ou R+7 comportant des logements et une résidence de services (SdP créée d'environ 24 700 m²) ;
- LOT "RETROCESSION" : ce lot correspond aux voiries, venelles et aux espaces verts qui seront aménagés, et est destiné à être rétrocédé au domaine public. La surface cumulée de ce "lot" serait d'environ 9 171 m².

L'accès au site se ferait par la rue du Maréchal Lefebvre, avec la création d'une voirie principale "en U" connectée à la rue du Maréchal Lefebvre et alimentant l'îlot projeté en son centre, entre les Lots A-B et les Lots C-D-E. Des venelles piétonnes sont envisagées entre chaque lot, avec des allées d'arbres non fruitiers le long des venelles.

Par ailleurs, une "ligne verte" à usage récréatif et décoratif est projetée en limite Sud du site, avec la création "d'îlots thématiques", de haies bocagères arborées et de grumes assises.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de démolir (obtenu en date du 12/09/2022)
 Permis d'aménager et permis de construire
 Projet soumis à déclaration au titre de la loi sur l'eau

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface total du projet	environ 46 955 m2
SdP Lot A : locaux d'activité + bureaux	environ 3 725 m2
SdP Lot B : locaux d'activité + parking silo	environ 3 200 m2
SdP Lot C : commerce de proximité + hôtel + bureaux	environ 8 730 m2
SdP Lot D : logements	environ 6 600 m2
SdP Lot E : logements + résidence de services	environ 24 700 m2
Places de stationnements parking silo	environ 500 places

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

200 avenue de Colmar / rue
Maréchal Lefebvre

67100 STRASBOURG

Coordonnées géographiques¹

Long. 07 °44'45" ... Lat. 48 °33'08" ...

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ... Lat. ___ ° ___ ' ___ " ...

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ... Lat. ___ ° ___ ' ___ " ...

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe au sein d'une zone concernée par le Plan de Prévention du Bruit des Transports terrestres dans l'Environnement (PPBE ETAT) 3ème échéance du département du Bas-Rhin (cf annexe complémentaire AC1).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe en partie sur un périmètre de protection d'un monument historique inscrit partiellement. Ce monument historique s'intitule Ancienne usine Junkers Flugzug-und-Motorenwerke A.G (cf AC2).
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'Eurométropole de Strasbourg est couverte par un Plan de Prévention du Risque d'Inondation (PPRI) approuvé le 20 avril 2018 par le Préfet du Bas-Rhin et le Préfet de la Région Grand-Est (cf AC3). La Cote des Plus Hautes Eaux (CPHE) concernant le projet est de 138,5 m NGF.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est répertorié dans la banque de données BASIAS. De plus, les diagnostics de pollution de sols réalisés successivement depuis 2013 ont permis de mettre en évidence 9 zones de pollutions concentrées (7 en hydrocarbures et 2 en métaux lourds), ainsi qu'une pollution diffuse en métaux lourds (cf AC4).
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'ensemble des bâtiments et aménagements présents sur site seront démolis. Les matériaux seront soit réutilisés pour les nouvelles constructions soit acheminés vers un centre adapté, en favorisant autant que possible les filières de revalorisation. Peu de déblais sont attendus (hormis ceux associés au traitement des zones de pollution concentrées) puisque le projet ne prévoit pas de sous-sol. Les déblais réutilisables sur site le seront autant que possible.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet nécessite l'approvisionnement de matériaux de construction. En revanche, peu de remblais d'apport seront nécessaires au projet puisque des matériaux structurants sont déjà disponibles sur site : les remblais d'apport correspondront essentiellement à des terres végétales saines, qui pourront être issues de filières de revalorisation (mélange terre-compost, etc).
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après l'étude faune-flore-habitats réalisée par ARCHIMED Environnement, les impacts négatifs du projet seront assez faibles car les espèces concernées sont habituées à vivre en milieux urbains et plutôt résilientes aux perturbations. Le projet aura surtout des impacts positifs puisqu'il entraînera la création de beaucoup d'espaces verts (environ 1,1 ha) et la plantation d'une très grande quantité d'arbres. Toutes les recommandations d'ARCHIMED Environnement seront respectées (cf AC4).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche se situe à 2km. L'impact du projet sur le site Natura 2000 est nul car ils ne sont pas écologiquement connectés.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans le périmètre du DIRI/PAC de la société ADIENT. Les risques ont été évalués et pris en compte dans la conception du projet (éloignement de la limite constructive, réduction de la hauteur de certains bâtiments pour être en dessous des emprises de risques, positionnement des entrées d'air au Nord des bat. A B et C en dessous de 18m, mise en place de filtre pour les PM2,5) (cfAC4)
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	D'après le PPRI de l'Eurométropole de Strasbourg, une partie du site en limite Ouest est concerné par un risque inondation par débordement de cours d'eau. Un Dossier Loi sur l'Eau a été réalisé par LOLLIER Ingénierie, qui a dimensionné les noues et bassins d'infiltration des eaux pluviales et calculer le volume de compensation associé aux aménagements dans la zone inondable. Des dépressions d'un volume cumulé au moins égal à ce volume de compensation (368 m3) seront aménagées en limite Ouest du site (cf AC4).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les 9 zones de pollution concentrées seront traitées (excavation + évacuation hors site). D'après les calculs de risques sanitaires réalisés par EnvirEauSol, le projet est alors compatible avec l'état du site. Des contrôles de dépollution seront réalisés par un bureau d'études environnementales certifié LNE, et des « ATTES » seront produites pour les demandes de PA/PC. Ces points sont plus amplement détaillés dans le rapport complémentaire ci-joint (cf AC4).
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La réhabilitation de la zone va engendrer la création de logements et de commerces, ce qui va augmenter légèrement le trafic. L'étude de trafic réalisée par PTV Group indique que « l'augmentation estimée du trafic liée au projet est faible et peut être absorbée sans difficultés par le réseau », d'autant plus que l'offre de transport en commun et le réseau cyclable à proximité sont riches. Par ailleurs, l'offre de stationnement a été dimensionné sur la base de cette étude (cf AC4).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet sera source de bruit uniquement en phase de chantier. Tout sera mis en œuvre pour limiter ces nuisances : la vitesse de circulation des engins sera limitée, le cheminement des camions et engins sera canalisé, les horaires de chantier seront compatibles avec l'activité de l'environnement. Les cartes de bruit de la Préfecture indiquent de faibles nuisances (<65 dBA) liées à la présence des grands axes routiers voisins (cf AC5).

	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendra des émissions lumineuses urbaines issues de l'éclairage de voirie et des enseignes.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les seules émissions lumineuses proviendront des fenêtres des logements en soirée, et de quelques éclairages de voirie et espaces extérieurs de nuit.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une étude EnR a été réalisée par GINGER-BURGEAP. Les différents pistes d'approvisionnement du projet en énergie sont basées sur les réseaux de chaleur et de gaz à proximité, le projet voisin R-HYNOCA (hydrogène vert), la géothermie/aérothermie et le photovoltaïque, autrement dit quasiment sans émissions. L'étude de qualité de l'air réalisée par AIR&D indique un enjeu faible, facilement maîtrisable (cf détails dans rapport complémentaire) - cf AC4.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un dossier de Loi sur l'Eau a été réalisé par LOLLIER Ingénierie pour l'infiltration des eaux pluviales directement à la parcelle (noues et bassins d'infiltration). Il sera veillé à ce que les eaux ne traversent pas de sols pollués, avec une substitution des sols par des matériaux sains d'apport si besoin. Quant eaux usées des bâtiments, elles seront transmises au réseau unitaire existant côté rue du Maréchal Lefebvre par raccordement (cf AC4).
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet produira des déchets uniquement en phase de chantier. Le stockage des déchets tout au long du chantier sera organisé de façon à séparer les matériaux selon leur destination finale. Dans tout les cas, la valorisation sera privilégiée. Le Maitre d'ouvrage veillera à ce que les sociétés assurant le transport et le traitement des déchets disposent d'une déclaration préfectorale valide et des autorisations nécessaires.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au vu de la proximité d'un monument historique partiellement inscrit, le projet nécessite la consultation des Architectes des Bâtiments de France. Ceux-ci seront donc contactés et l'ensemble des prescriptions dictées par les Architectes des Bâtiments de France seront scrupuleusement respectées. Par ailleurs, le site a fait l'objet d'une prescription de diagnostic archéologique par arrêté préfectoral (cf annexe du permis de démolir - AC6) : les demandes de la Préfecture et de la DRAC seront respectées.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet impliquera un changement d'usage du sol. Le garage automobile sera remplacé notamment par des logements et par des usages d'activités et de services. Aussi, le projet prévoit l'implantation d'espaces verts pour renaturer une partie du site, et réduira donc l'imperméabilisation de celui-ci.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

L'ensemble des mesures et caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire ses effets négatifs est détaillée dans le chapitre 5 du rapport complémentaire au présent CERFA. En résumé très succinct :

- Sites & Sols Pollués : dépollution des zones concentrées + contrôles + analyse des risques résiduels + ATTES ;
- Qualité de l'air : positionner les entrées d'air selon enjeux DIRI et mise en place de filtre ;
- Faune-Flore-Habitat : conservation des platanes + plantation d'arbres + mise en place de nichoirs/gîtes/etc ;
- Trafic : respect du dimensionnement du projet notamment pour le nombre de places de stationnement nécessaires ;
- Gestion des eaux pluviales : infiltration directe dans des zones non polluées (substitution des sols si besoin) ;
- Risque inondation : création de dépressions dans les sols en limite Ouest du site respectant le volume de compensation calculé ;
- Risque industriel : Abaissement des hauteurs de bâtiment dans la zone des risques à hauteur 20m et repositionnement des entrées d'air ;
- Enjeux énergétiques : alimentation optimale en énergies vertes/renouvelables et peu émettrices (options possibles : réseaux de chaleur et/ou de gaz, hydrogène vert, géothermie/aérothermie, photovoltaïque) ;
- Enjeux pyrotechniques : sécurisation en phase chantier par une société spécialisée.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'ensemble des préconisations de ces études a été intégré au projet, et le porteur de projet s'engage à respecter toutes les mesures constructives et de gestion. Les thématiques concernées ont fait l'objet d'un rapport complémentaire au présent CERFA afin de pouvoir évoquer plus en détails ces enjeux et les engagements du porteur de projet, notamment en lien avec les échanges réalisés suite au premier dossier déposé, avant modification du PAC/DIRI de la société ADIENT. Tous les enjeux ont été pris en compte dans la conception du projet, qui a été adapté en conséquences. Les enjeux étant maîtrisés, le projet devrait être dispensé d'une évaluation environnementale. Ainsi, le projet porté par la Société BOUYGUES IMMOBILIER n'est pas susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement ou la santé humaine, au sens et pour l'application de l'article L 122-1 II du Code de l'environnement

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- AC1 : Plan de Prévention du Bruit des Transports terrestres dans l'Environnement (PPBE ETAT) 3ème échéance du département du Bas-Rhin (partie 5) - AC2 : Carte des périmètres de protection des monuments historiques voisins (partie 5) - AC3 : Plan de Prévention du Risque d'Inondation (PPRI) approuvé le 20 avril 2018 par le Préfet du Bas-Rhin et le Préfet de la Région Grand-Est (partie 5) - AC4 : Rapport complémentaire au présent CERFA relatif aux thématiques à enjeux (parties 5 et 6.1) - AC5 : Cartes de bruit de la Préfecture du Bas-Rhin (partie 6.1) - AC6 : Permis de démolir (partie 6.1)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

STRASBOURG

le,

27/01/2023

Signature

BOUYGUES IMMOBILIER
16 rue du Bassin d'Austerlitz - CS 10223
67100 STRASBOURG
Tél. : 03 88 37 87 37
N° 562 091 546 01009 - APE 4110A